



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



26085552

Déposé / Reçu le

26 JUIN 2026

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0418141759

Nom (en entier) : Groupe socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audio-Visuel

(abrégé) : GSARA

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : 26 rue du Marteau à 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Objet de l'acte : Modification du Conseil d'Administration et du délégué à la gestion journalière

L'Assemblée Générale du Groupe socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audio-Visuel a acté le jeudi 28/05/2026 la démission de l'administrateur suivant :

- PROVOST Pierre domicilié 130 rue des alliés à 1190 Bruxelles, né le 18/11/1975.

L'Organe d'Administration du Groupe Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audio-Visuel a également décidé à l'unanimité le jeudi 28/05/2026 de retirer le mandat de délégation journalière à Monsieur Renaud Bellen, 238 Chaussée d'Ixelles à 1050 Bruxelles, né le 03/08/1973, à partir du 01/08/2026.

L'Organe d'Administration du Groupe Socialiste d'Action et de Réflexion sur l'Audio-Visuel a également décidé à l'unanimité le jeudi 28/05/2026 de donner un mandat de délégation journalière pour une durée indéterminée à Madame Lindsay Dumma, 318 Chaussée de Nivelles à 6238 Liberchies, née le 25/04/1983, à partir du 01/08/2026.

Le Conseil d'Administration est composé des personnes suivantes aux fonctions de :

- BODSON Isabelle, Administratrice ;
- CEUTERICK André, Administrateur ;
- HEUSKIN Jean-Michel, Administrateur ;
- PARMENTIER Hervé, Administrateur ;
- PERL François, Administrateur et Trésorier ;
- ZRIHEN ZAARI Olga, Présidente

Zaari Olga Zrihen, administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)